

Document d'informations clés - Position courte sur contrats à terme standardisés sur indice

Objet

Le présent document contient des informations clés sur ce produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document de commercialisation. Ces informations sont exigées par la loi afin de vous aider à comprendre la nature de ce produit et les risques, coûts et gains et pertes potentiels qui y sont associés et à le comparer avec d'autres produits. Le présent document est exclusivement en français et toute traduction de celui-ci dans une autre langue est interdite.

Produit

Contrats à terme standardisés américains sur indice. La Chambre de compensation d'options (« CCO ») met à disposition le présent document en vertu du Règlement (UE) n° 1286/2014 sur les contrats à terme standardisés sur indice. Les contrats à terme standardisés sur indices sont cotés et négociés sur certains marchés américains de contrats à terme standardisés, qui sont désignés comme des marchés des contrats à terme réglementés par la Commission américaine du commerce à terme des marchandises (« CCTM ») et peuvent être réglementés conjointement comme une bourse nationale par la Commission des valeurs mobilières des États-Unis (« SEC ») et sont compensés et réglés par la CCO, une chambre de compensation enregistrée auprès de la SEC et un organisme de compensation de produits dérivés enregistré auprès de la CCTM. Pour de plus amples informations, y compris les coordonnées des marchés de contrats à terme américains, les investisseurs peuvent consulter le site Web de la CCO à l'adresse www.theocc.com ou contacter la CCO en appelant le 1 312 322 6200. Mis à jour le 20 avril 2023.

Avertissement. Vous vous apprêtez à acheter un produit complexe qui peut être difficile à comprendre. Les investisseurs ne devraient pas négocier des contrats à terme standardisés sur indice tant qu'ils n'auront pas lu et compris le présent document et toute autre information fournie par leur courtier, dont la substance pourrait inclure la [Déclaration sur les risques que comportent les contrats à terme standardisés sur titres](https://www.nfa.futures.org/investors/investor-resources/files/security-futures-disclosure.pdf) de la National Futures Association, <https://www.nfa.futures.org/investors/investor-resources/files/security-futures-disclosure.pdf> et les [Informations sur les risques associés aux options sur contrats à terme standardisés et aux contrats à terme standardisés uniformes](https://lc.fia.org/uniform-futures-and-options-futures-risk-disclosures) de l'Association du secteur des Contrats à terme standardisés, <https://lc.fia.org/uniform-futures-and-options-futures-risk-disclosures>. Les informations contenues aux présentes doivent être interprétées de manière cohérente.

Qu'est-ce que ce produit ?

Type

Un contrat à terme standardisé sur indice est un accord conclu entre deux parties fixant l'achat ou la vente d'un indice sous-jacent particulier à un prix déterminé et à une date ultérieure. Un indice est une mesure des prix ou d'autres attributs d'un groupe de titres ou d'autres intérêts sous-jacents. Par exemple, un indice peut être conçu pour être représentatif des prix d'un groupe de titres de participation ou pour mesurer la volatilité prévue d'un indice. Les indices varient dans la façon dont ils sont calculés. Une personne qui vend un contrat à terme standardisé sur indice conclut un contrat de vente d'un indice sous-jacent et est réputée prendre une position « courte » sur le contrat. L'exposition à l'indice sous-jacent est donc indirecte, car la valeur du contrat à terme standardisé est établie à partir de celle dudit indice plutôt que d'être la valeur de celui-ci. Les dates d'échéance des contrats à terme standardisés sur indice varient. La CCO ne peut pas résilier un contrat à terme standardisé de manière unilatérale. Dans certaines circonstances exceptionnelles, un marché de contrats à terme standardisés peut modifier les conditions du contrat à terme standardisé ou le résilier de manière unilatérale. Certaines circonstances, comme une modification de la composition ou de la méthode de calcul de l'indice, peuvent entraîner une modification des conditions du contrat à terme standardisé sur indice conformément aux règles de la CCO, qui peuvent être différentes de la méthodologie utilisée sur les marchés d'options européens.

Objectifs

Une position courte sur un contrat à terme standardisé sur indice est un accord conclu entre deux parties fixant la vente d'un indice sous-jacent à un prix convenu d'avance et à une date ultérieure spécifiée. En règle générale, un vendeur prend une position courte sur un contrat à terme standardisé sur indice dans l'attente d'une baisse du prix de l'indice sous-jacent jusqu'à la date d'échéance dudit contrat. Le vendeur réalisera un profit brut si la valeur de l'indice sous-jacent a connu une baisse à la clôture du contrat à terme standardisé et réalisera une perte brute si ladite valeur a augmenté. Il n'existe pas de période de détention recommandée pour les contrats à terme standardisés sur indice. Les acheteurs et vendeurs peuvent enregistrer des profits ou des pertes à tout moment jusqu'à la date d'échéance du contrat à terme standardisé inclusivement. Même si un contrat à terme standardisé sur indice comporte une date d'échéance déterminée à l'avance, une position ouverte peut être liquidée au travers de la conclusion d'une opération de compensation avant l'échéance du contrat. Les contrats à terme standardisés sur indice qui ne sont pas clôturés avant leur expiration doivent être réglés conformément aux conditions du contrat, ce qui exige un règlement en espèces. Toute position prise sur les contrats à terme standardisés sur indice et qui demeure ouverte à la fin du dernier jour de négociation est réglée par un paiement final en espèces basé sur un prix de règlement final de l'indice sous-jacent. Les facteurs influant sur la valeur d'un contrat à terme standardisé sur indice comprennent la valeur de l'indice sous-jacent et la sensibilité de celui-ci aux fluctuations de prix (volatilité).

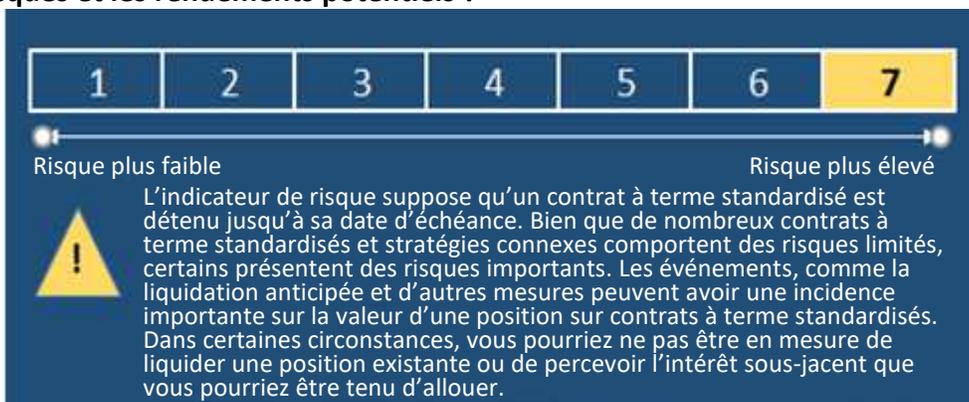
Investisseur particulier visé

Ce produit n'est pas conçu pour un type d'investisseur spécifique ou pour atteindre un objectif d'investissement spécifique ou pour mettre en œuvre une stratégie d'investissement spécifique. Les contrats à terme standardisés sur indice ne conviennent pas à tous les investisseurs et sont destinés uniquement à ceux ayant une connaissance approfondie du produit et capables de supporter les pertes potentielles associées à celui-ci et à la stratégie

d'investissement connexe. Si vous souhaitez savoir si ce produit vous convient, vous pouvez contacter votre courtier ou votre conseiller en investissements.

Quels sont les risques et les rendements potentiels ?

Indicateur de risque

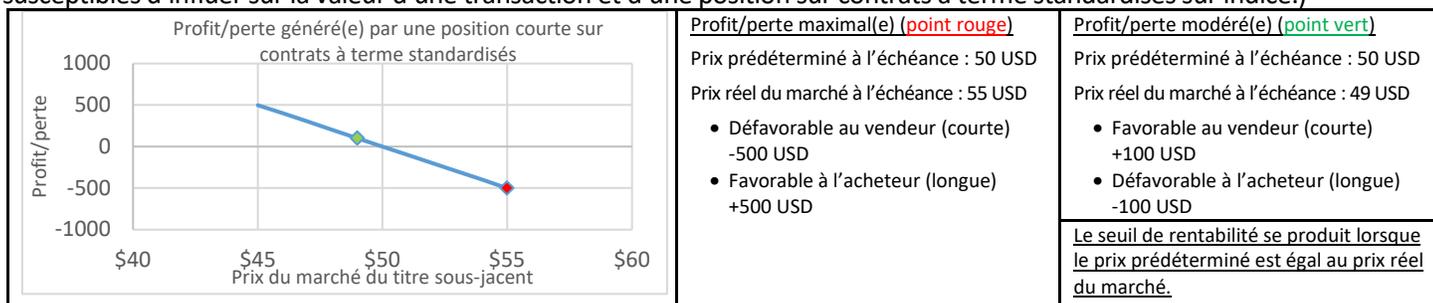


L'indicateur synthétique de risque est un guide quant au niveau de risque que présente ce produit par rapport aux autres produits. Il démontre la mesure dans laquelle le produit perdra de la valeur en raison des fluctuations des marchés ou de notre incapacité de vous payer. Nous avons accordé à ce produit une notation de 7 sur 7, soit le niveau de risque le plus élevé et évalué les pertes potentielles découlant d'un rendement futur à un niveau très élevé. Ce produit ne comporte aucune protection contre le rendement futur du marché, ce qui implique que vous pouvez perdre la totalité ou une partie de votre investissement, voire plus.

Le profil de risque/rendement d'une position courte sur contrat à terme standardisé sur indice dépend des conditions qui y sont rattachées, mais peut comporter les éléments suivants :

- La négociation des contrats à terme standardisés sur indice comporte des risques et pourrait entraîner des pertes potentiellement illimitées supérieures au montant déposé à titre de marge initiale.
- Les contrats à terme standardisés sur indice sont des produits à effet de levier. De légères variations de leur prix peuvent entraîner des gains ou des pertes importants. Si les mouvements des marchés des contrats à terme standardisés ou de l'indice sous-jacent réduisent la valeur de vos positions, vous pourriez être tenu de déposer immédiatement une marge supplémentaire et votre position pourra être liquidée de force et à perte.
- Si la négociation sur un marché n'est plus possible, les investisseurs peuvent se retrouver dans l'impossibilité de liquider une position sur contrats à terme standardisés sur indice en temps opportun. Il peut arriver que les prix des contrats à terme standardisés n'affichent aucune corrélation habituelle ou prévue avec les montants des intérêts sous-jacents ou connexes.
- La législation fiscale de l'État membre d'origine de l'investisseur peut avoir une incidence sur le rendement de l'investisseur.
- **Soyez conscient du risque de change. Tout paiement en espèces associé à la négociation ou à l'exercice des contrats à terme standardisés sur indice sera effectué en dollars américains et, par conséquent, les rendements des investissements peuvent varier en fonction des fluctuations des taux de change. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

Scénarios de rendement (les exemples n'incluent pas les montants des commissions, les taxes et autres coûts de transaction susceptibles d'influer sur la valeur d'une transaction et d'une position sur contrats à terme standardisés sur indice.)



Le graphique démontre le comportement de votre investissement. Vous pouvez le comparer aux graphiques de rentabilité des autres instruments dérivés. Le graphique présente une série de résultats possibles et ne constitue pas une indication exacte du rendement que vous pouvez obtenir. En investissant dans ce produit, vous pensez que le prix sous-jacent va baisser. Ce que vous obtiendrez variera en fonction de l'évolution de l'instrument sous-jacent, ce qui dépend des performances futures du marché qui sont incertaines et ne peuvent pas être prédites. Pour deux valeurs de l'instrument sous-jacent, le graphique indique le montant du profit ou de la perte sur le produit. L'axe horizontal montre les prix possibles de l'instrument sous-jacent et l'axe vertical indique le profit ou la perte. Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, mais peuvent ne pas inclure toutes les commissions que vous versez à votre conseiller ou distributeur et ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, ce qui peut également influencer le montant du rendement que vous obtenez.

Qu'advient-il si la CCO est incapable d'effectuer un paiement ? En vertu des règles de la CCO, les rendements de tous les contrats à terme standardisés sur indice sont gérés par la CCO et un groupe de sociétés de courtage appelé « membres de la chambre de compensation », qui inscrivent les positions de leurs clients à leurs comptes CCO. Les membres de la chambre de compensation doivent satisfaire aux exigences financières de la CCO en matière de participation et doivent fournir des garanties pour les positions de leurs clients. La société de courtage d'un investisseur peut exiger de celui-ci des garanties connexes liées aux positions, comme décrit ci-dessous. Grâce à un processus de novation juridique, la CCO devient l'acheteur pour chaque membre vendeur de la chambre de compensation et le vendeur pour chaque membre acheteur de la chambre de compensation. Ce système a pour but de gérer le risque de contrepartie et de faciliter le règlement des opérations sur contrats à terme standardisés au cas où un membre de la chambre de compensation manquerait à ses obligations. Cependant, il existe toujours un risque que la CCO ne dispose pas de ressources financières suffisantes pour s'acquitter des obligations.

Quels sont les coûts ? La personne qui vous a prodigué des conseils sur ce produit ou qui vous l'a vendu peut vous facturer d'autres frais. Si tel est le cas, cette personne vous fournira des informations sur ces coûts et sur leur impact sur votre investissement. Les coûts globaux des contrats à terme standardisés sur indice dépendent de plusieurs facteurs. L'exigence de la marge initiale est le montant devant être déposé par l'investisseur auprès de son courtier pour la conclusion du contrat à terme standardisé sur indice. Ce montant correspond généralement à un pourcentage spécifique de la valeur marchande courante du contrat. Le contrat à terme standardisé sur indice est également évalué à la valeur du marché au moins une fois par jour et le compte de chaque acheteur reflétera le montant de tout gain ou de toute perte enregistré(e) sur le contrat sur la base du prix de règlement quotidien du contrat et des dépôts supplémentaires de marge de variation peuvent être requis. Les sociétés de courtage individuelles peuvent également exiger une marge supplémentaire au-delà de celle exigée par la CCO et les marchés. Les facteurs ayant une incidence importante sur la valeur marchande d'un contrat à terme standardisé sur indice comprennent, sans toutefois s'y limiter, le prix de l'instrument sous-jacent, le versement de dividendes et la durée résiduelle jusqu'à la date d'échéance. L'investissement dans des contrats à terme standardisés implique des coûts supplémentaires qui incluent des considérations fiscales, des coûts de transaction et des exigences de marge qui peuvent influencer fortement sur le résultat. Les coûts de transaction comprennent principalement des commissions, mais peuvent également inclure la marge et les intérêts. Si un investisseur liquide une position sur contrats à terme standardisés sur indice, il peut encourir des frais supplémentaires. Séparément des frais de l'investisseur, la CCO facture les frais liés à la compensation de ce produit à ses adhérents compensateurs, mais ne vous les facture pas directement : <https://www.theocc.com/company-information/schedule-of-fees>.

| Coûts au fil du temps | | En cas de sortie |
|------------------------------|--|------------------|
| Coûts totaux | | Divers |
| Impact sur les coûts annuels | | Divers |

| Composition des coûts | | |
|---|---|-------------------------|
| Frais uniques à l'entrée ou à la sortie | | Montant (initial) |
| Frais d'entrée (par transaction - ouverture (entrée)) | Prime (déterminée par l'acheteur et le vendeur), commission (déterminée par la société de courtage) | Variable |
| Frais de sortie (par transaction - clôture (sortie)) | Prime, commission | Variable |
| Coûts continus | | Montant (à tout moment) |
| Commissions de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation | Il n'y a pas de commission de gestion | S/O |
| Frais de transaction | Marge (les exigences sont susceptibles d'être modifiées et peuvent varier en fonction du courtage) | Variable (en continu) |
| Coûts accessoires pris dans des conditions spécifiques | | |
| Commission de performance | Néant | S/O |

Quelle est la période durant laquelle je dois le détenir et puis-je sortir d'une transaction plus tôt (puis-je retirer de l'argent plus tôt ?)

Période de détention recommandée : aucune. Il revient exclusivement aux investisseurs de déterminer s'ils doivent liquider une position sur contrats à terme standardisés sur indice et, le cas échéant, le moment auquel ils doivent le faire ou s'ils doivent détenir ladite position jusqu'à son échéance. Les investisseurs qui liquident une position sur contrats à terme standardisés sur indice renoncent à tout résultat ultérieur associé à la position. Tous les contrats à terme standardisés sur indice comportent une date d'échéance à l'issue de laquelle le contrat cesse d'exister. Un investisseur peut liquider une position ouverte sur un contrat à terme standardisé sur indice en concluant une opération de compensation avant l'échéance du contrat.

Comment déposer une plainte ?

Les investisseurs peuvent contacter la CCO à l'adresse investorservices@theocc.com. Les investisseurs peuvent également déposer une plainte auprès de la NFA (<https://www.nfa.futures.org/basicnet/complaint.aspx>) ou de la CCTM (<http://www.cftc.gov/ConsumerProtection/FileaTiporComplaint/index.htm>).

| | |
|--|---|
| National Futures Association 300 S. Riverside Plaza, #1800 Chicago, IL 60606-6615 Tél. : 312-781-1300 Télé. : 312-781-1467 | Commission américaine du commerce à terme des marchandises Three Lafayette Centre 1155 21st Street, NW Washington, DC 20581 Tél. : 866-366-2382 Télé. : 202-418-5521 |
|--|---|